

3

Respecter la personne et sa dignité

Respecter la personne et sa dignité afin qu'elle se sente considérée et qu'elle développe son estime personnelle. La Charte des droits et libertés de la personne garantit également le respect de la dignité de l'être humain et le droit à la sauvegarde de celle-ci. La dignité vise le respect de la personne, sa considération et son estime d'elle-même. Cela signifie qu'il faut respecter son individualité, sa singularité (ex. : âge, sexe, origine ethnoculturelle, orientation sexuelle, identité de genre, valeurs, etc.), ses préférences et son parcours de vie. La dignité implique également le respect de la vie intime et de la vie privée de la personne.

Voici des exemples :

- Cogner à la porte avant d'entrer, annoncer sa venue avant de se présenter au domicile de la personne.
 - Aménager les espaces de vie de manière à respecter le plus possible l'intimité.
 - Se tenir à une distance « acceptable » pour la personne aînée; cette distance peut varier d'une personne à une autre.
 - Respecter la confidentialité des propos échangés avec la personne aînée.
- Adapter les services en fonction des rituels funéraires des différentes minorités ethnoculturelles qui les sollicitent lors du décès d'un proche.